



## AVIS PUBLIC

### BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Aux personnes intéressées par le bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

Avis public vous est donné, par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général de la Municipalité de Scott :

QUE le responsable du système de distribution de l'eau potable doit au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède, en conformité avec l'article 53.3 de la Loi sur la qualité de l'eau potable.

QUE ce bilan est dressé pour l'année 2022 et est disponible pour consultation au bureau municipal et en ligne sur le site internet de la municipalité.

**Donné à Scott**, ce 6 février 2023

**Michel Lefebvre**  
Directeur général et  
greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2023

**Michel Lefebvre**  
Directeur général et  
greffier-trésorier